

Infos

Cadres

Expression réalisée par le groupe Cadres CFDT / Giat Nexter - mai 2008

Après que les salariés, et particulièrement les cadres, aient exprimé leur mécontentement en participant à l'action initiée en avril par la CFDT, FO et CFE-CGC visant à quitter les établissements en fin de plage fixe, la Direction fait **lentement** évoluer les différentes négociations en cours. Sur la négociation relative au temps de travail, à la CFDT qui s'opposait fermement à un rachat de RTT à la tête du client, **la Direction vient finalement de renoncer à la compensation mixte qu'elle envisageait (AG + PV/BSO) au profit d'une compensation intégralement versée sous la forme d'une augmentation du salaire de base des cadres, soit +6,34% pour les salariés de Nexter et +3,81% pour les ex-Luchair.** Cette injustice est aujourd'hui réparée et, après que la Direction ait pris soin d'autoriser, le 14 mai dernier, le maintien de la durée actuelle du travail à tout cadre qui en fera la demande, son projet n'en demeure pas moins encore discutabile. Certes, **la notion de choix mise en avant par la CFDT fait son chemin**, (205j - 210 pour les ex-Luchair- ou 218 jours), mais elle nécessite d'obtenir de réelles garanties d'avancement et de déroulement de carrière pour ceux qui souhaitent conserver la durée actuelle, car la position du PDG n'a pas changé et son objectif n'est autre que d'imposer 218 jours de travail par an à tout le monde. En s'arc boutant sur cette idée fixe, il démotive tout son encadrement et prend le risque d'une baisse générale de la productivité sur le long terme et ce, au moment où les discussions sur les rapprochements entre acteurs de la défense reprennent. A ce stade des négociations, la CFDT considère que le sujet n'est pas clos et qu'il est encore possible de faire «bouger les lignes». **Il manque les jours dans le CET (c'est un dû!) et la CFDT exige aussi le maintien des 5 jours de l'accord d'entreprise**, ne serait ce que pour donner la possibilité aux cadres de les poser, en particulier au cours de la période janvier / juillet de chaque année. De plus, **la CFDT souhaite une plus grande disponibilité des jours de RTT pour le salarié.**

La négociation relative à l'intéressement/participation avance (cf. CR du 6 mai), mais **la CFDT veut encore améliorer le pourcentage servi ainsi que quelques conditions d'attribution jusque là pénalisantes** (ex : neutralisation de 5 jours de congé maladie par an, des congés exceptionnels, etc...). Quant aux négociations sur le CET et le PEE, la Direction retarde leur finalisation souhaitant d'abord traiter la durée du travail. Pour la CFDT, c'est un tout qui nécessite que le PDG assouplisse sa position sur la durée du travail. Un accord cadre sur la durée du travail serait source de sérénité au sein de la population cadre et reste une avancée en matière de dialogue social. **Ce serait en tout cas beaucoup mieux qu'une position unilatérale de l'employeur...** D'où la nécessité de poursuivre notre action et améliorer le contenu de la négociation !

Le syndicalisme pour les cadres au coeur d'un grand syndicat

Le Livre Blanc de la Défense débattu en conseil des ministres le 4 juin et présenté le 19 juin par le chef de l'Etat !

Après quelques fuites bien organisées ici et là sur les réflexions menées dans le cadre du Livre Blanc, Jean-Claude Mallet a remis une première mouture de son rapport le 7 mai. Celui-ci pourrait être présenté en conseil des Ministres le 4 juin, le Premier Ministre pourrait en faire une présentation au parlement le 10 juin, avant que le chef de l'Etat lui-même aborde ce sujet le 19 juin. Mais le clou serait que le Ministre de la Défense vienne dire lui-même aux industriels, en plein salon d'Eurosatory, à Villepinte, les coupes budgétaires qu'il entend leur imposer ! En effet, parallèlement aux cris de désarroi lancés chaque jour par les généraux de l'armée de terre qui considèrent qu'après une telle purge, l'armée de terre sera reléguée en seconde division pour jouer les auxiliaires des Anglo-Saxons, les premières conséquences pour Nexter sont évoquées : réduction du parc des chars Leclerc, ce qui aura une conséquence directe sur le marché rechange et remise en cause du nombre de VBCI, ce qui pourrait impacter directement la charge des années futures. Les perspectives budgétaires d'ici à 2015 ne seront pas sans conséquences sur le plan de charge de Nexter, sans compter que les efforts du Groupe à l'export restent à concrétiser, au moment où l'on apprend que les britanniques n'ont pas retenu le VBCI. Ces nouvelles dispositions risquent aussi de conduire à une accélération des regroupements entre industriels français, en premier lieu au sein d'un même secteur d'activité puis sans doute autour de systémiers. Selon nos informations, le projet de rapprochement des industriels munitionnaires français est de nouveau d'actualité. Plus que jamais, la CFDT reste vigilante aux conséquences de tels projets pour l'Emploi des salariés. Après une restructuration douloureuse à Giat Industries, une situation financière du groupe retrouvée, la CFDT engage une série de rencontres en direction des politiques pour que l'outil industriel soit défendu, maintenu et consolidé et non «vendu par appartement» comme en fait état la presse de ces derniers jours.

A propos des contrats de travail des nouveaux embauchés !

Comme la CFDT le confirmait récemment (cf. tract du 6 mars), pour mettre en place une nouvelle durée du travail, la Direction doit obtenir de chaque cadre la signature d'un avenant au contrat de travail. Depuis la dénonciation des accords collectifs, la Direction prend soin de faire signer à tout nouvel embauché chez Nexter un contrat de travail sur la base de 218 jours, avec application temporaire de l'accord dénoncé (c'est la loi). Sans doute certains nouveaux embauchés ont-ils négociés la reprise de leur expérience sur une base salariale de 218 jours de travail, mais qu'en est-il des jeunes embauchés sortis de l'école ? En l'absence de politique salariale jeunes, **la CFDT demande que le rachat de RTT leur soit appliqué et qu'ils puissent bénéficier des mêmes mesures salariales que les autres salariés cadres de Nexter, de façon à ne pas créer une nouvelle discrimination.**

Point sur la négociation relative à la durée du travail des cadres !

	Proposition de la Direction	Exigences de la CFDT
Déc. 2007 :	218j ;	
Mars 2008:	218j ; compensation mixte AG de 4% et 2.4% PV/BSO	Choix possible, Tout AG, 5j AE, jours CET
Avril 2008 :	218j ; compensation mixte AG de 5% et 1.4% PV/BSO	Choix possible, Tout AG, 5j AE, jours CET
Mai 2008 :	218j ; compensation intégrale AG (6.34% / 3,81%) et choix	5j AE et 3 Jours CET ?

Poursuivons notre mobilisation... dans le but d'obtenir un accord gagnant/gagnant !

Calendrier à venir

21 mai : Groupe de travail mutuelle
23 mai : Négociation Annuelle
Obligatoire 2008 (salaires)
27 et 28 mai : Groupe de travail
mutuelle
30 mai : Comité Central d'entreprise
11 juin : Temps de travail, CET, congés
12 juin : Négociations mutuelle,
classifications, rémunérations
19 juin : Droit syndical

Salaires des cadres... Parlons-en !

Enfin... La Direction convie les organisations syndicales à négocier les salaires de toutes les catégories de personnels le vendredi 23 mai. Mais déjà, s'agissant des cadres, elle a anticipé l'attribution des parts variables et BSO de 2007 sur les fiches de paie d'avril, sans en débattre les principes avec les OS... Tout un symbole. Face à la grogne des cadres, a-t-elle jugé nécessaire de calmer le jeu avec quelques euros??? Curieusement, il semble que cette année, il n'y ait eu aucun montant minimum de fixé, ce qui laisse penser qu'au regard du budget global alloué (3Meurs pour 1200 cadres environ) et aux premières informations recueillies, de plus importantes sommes aient été versées à quelques uns !!!

La CFDT exige davantage de transparence dans ces distributions et rappelle qu'elle défend des minimas salariaux communs entre filiales (UES) et des augmentations de salaires visant à préserver le pouvoir d'achat des cadres.